

# REUSSIR VOTRE INSTALLATION CLASSEE

*Vous êtes chef d'exploitation, soumis à la législation des installations classées pour votre bâtiment d'élevage et vous souhaitez être accompagné dans la réalisation de votre dossier d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)*

## Nous vous proposons :

- Un diagnostic du site pour vérifier les conditions réglementaires
- Une évaluation de votre projet intégrant les dimensions techniques, économiques, environnementales, réglementaires, financières et technologiques
- La collecte de toutes les informations utiles à la constitution du dossier administratif de l'ICPE
- La réalisation du dossier de déclaration ou d'autorisation ICPE

**En s'appuyant sur des visites de votre exploitation, les réglementations en vigueur**

## Les plus

- ✓ Une prestation de 2 jours totalement gratuite
- ✓ Un conseil indépendant de toute démarche commerciale
- ✓ Un conseil ciblé et adapté à votre contexte
- ✓ Un suivi personnalisé de la réalisation du projet
- ✓ Une équipe de conseillers qualifiés et développant en permanence ses compétences

*"Tarifs et conditions de vente sur demande"*

*Ensemble,  
cultivons l'avenir.*

## Concrètement, nous vous remettons

- ✓ Un document technique comprenant esquisses du projet, plan du bâtiment
- ✓ Le dossier de déclaration ou d'autorisation ICPE
- ✓ Les comptes-rendu de visite ou d'entretien

### Contact

Service développement qualité  
Eric LUCENAY, Technicien spécialisé en bâtiment agricole  
[e.lucenay@martinique.chambagri.fr](mailto:e.lucenay@martinique.chambagri.fr)  
0596 51 75 75

[www.martinique.chambagri.fr](http://www.martinique.chambagri.fr)